

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 23 janvier 2023

Délibération n° 2023-1526

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Ilot Fontenay - Place des Pavillons - Subvention de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 janvier 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Chadier (pouvoir à M. Rantonnet), Mme Coin (pouvoir à M. Grivel), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Marguin (pouvoir à M. Blache), Mme Nachury (pouvoir à Mme Croizier).

Conseil du 23 janvier 2023**Délibération n° 2023-1526**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Ilot Fontenay - Place des Pavillons - Subvention de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2023, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération d'aménagement Îlot Fontenay - Place des Pavillons fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Cette opération est délimitée à l'est par la propriété de l'entreprise Métalic, à l'ouest par la rue Marcel Mérieux, au nord par l'avenue Debourg et au sud par la rue Challemel Lacour. Elle est intégrée au périmètre d'intérêt patrimonial du sud de Gerland identifié au plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon dont les principales prescriptions visent le maintien de l'identité et de la cohérence de l'ensemble.

Le projet d'aménagement et de développement durable du PLU-H ambitionne le renforcement de la centralité commerciale et d'équipements de proximité de la place des Pavillons, notamment dans le cadre du renouvellement urbain à prévoir au sud de l'avenue Debourg.

Après division foncière et prolongement de la rue Monod en 2015, 2 îlots constructibles dénommés îlot nord et îlot sud ont été créés. La réalisation de l'îlot sud a permis de livrer, en 2016, un programme mixte de 4 882 m² de surface de plancher (SDP) comprenant une bibliothèque municipale, 30 logements en accession sociale, 22 logements locatifs sociaux et 58 places de stationnement en sous-sol. La réalisation de l'îlot nord a permis de livrer, en 2022, un ensemble immobilier de 13 300 m² de SDP comprenant 147 logements, des locaux commerciaux et la création de 231 aires de stationnement.

II - Objectifs

Le programme des équipements publics (PEP) comprend, notamment :

- la création d'un maillon de l'allée Fontenay entre l'avenue Debourg et la rue Challemel Lacour. Cette allée a pour objectif d'offrir une dominante végétale affirmée afin de constituer la colonne vertébrale verte du projet urbain de Gerland,
- le réaménagement d'espaces publics existants dont la rue Marcel Mérieux, entre l'avenue Debourg et la rue du Vercors ainsi que la place des Pavillons.

Ces aménagements visent à renforcer l'attractivité de la centralité sud de Gerland en :

- facilitant les flux piétons de l'avenue Jean Jaurès (accès métro) à la place des Pavillons,
- modernisant et en améliorant la qualité de l'espace public,
- assurant la sécurité, la lisibilité et le confort des cheminements piétons,

- confortant l'activité et la visibilité des commerces et des terrasses,
- mettant en valeur les Pavillons.

III - Bilan de l'opération d'aménagement et individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Le bilan prévisionnel de l'opération d'aménagement a été estimé, en 2014, à 12 587 589 € TTC.

L'opération d'aménagement a fait l'objet de 4 individualisations d'autorisation de programme successives :

- par délibération du Conseil n° 2012-3008 du 21 mai 2012, une individualisation partielle d'autorisation de programme, pour un montant total de 1 420 000 € TTC en dépenses, a été décidée pour engager les études de maîtrise d'œuvre et des travaux provisoires,
- par délibération du Conseil n° 2014-4523 du 13 janvier 2014, une individualisation complémentaire d'autorisation de programme a été décidée pour un montant de 1 200 000 € en dépenses et de 3 600 000 € en recettes, pour réaliser les travaux de l'allée Fontenay et du prolongement de la rue Monod, permettant l'accès aux logements et à la bibliothèque. Ces recettes correspondent au montant de la prise en charge financière assurée par la Ville de Lyon concernant les travaux relevant de sa compétence. La convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) entre la Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Lyon a été conclue en 2012,
- par délibération du Conseil n° 2018-3129 du 5 novembre 2018, une individualisation complémentaire d'autorisation de programme a été décidée pour un montant de 152 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe des eaux pour engager les travaux d'adduction d'eau potable de l'îlot Fontenay,
- par délibération du Conseil n° 2019-3653 du 24 juin 2019, une individualisation complémentaire d'autorisation de programme a été décidée pour un montant de 4 574 716 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, pour la requalification de la place des Pavillons et de la rue Mérieux (section avenue Debourg à rue du Vercors) et la création de l'allée Fontenay (section avenue Debourg à rue Challemeil-Lacour) et de 430 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe des eaux, pour le remplacement d'une canalisation de transport d'eau potable située sous la rue Mérieux entre l'avenue Debourg et la rue du Vercors.

Le présent dossier a pour objet d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 870 000 € TTC en dépenses afin de prendre en compte les aléas de chantier et modifications suivantes :

- la découverte d'amiante dans la chaussée de la rue Mérieux comprise entre les rues Challemeil-Lacour et du Vercors a nécessité des coûts supplémentaires à hauteur de 225 000 € TTC,
- le projet a connu plusieurs modifications en phase conception impliquant des prestations supplémentaires dont, notamment, la réalisation d'un mur de soutènement sur le tronçon de l'allée Fontenay, entre les rues Monod et Challemeil-Lacour, la modification du revêtement de sol en pierre naturelle autour des pavillons à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France afin de participer à la mise en valeur du patrimoine bâti et la modification de la structure de chaussée du cœur de la place des Pavillons afin de permettre l'accueil d'événements. L'ensemble de ces modifications implique des coûts supplémentaires à hauteur de 265 000 € TTC,
- par ailleurs, est d'ores et déjà identifiée la nécessité de passer 3 avenants relatifs aux lots n° 1 voirie/réseaux/divers, n° 2 plantation/sols fertile et n° 3 éclairage public, à hauteur de 180 000 € TTC, afin de prendre en compte les réorientations demandées juste avant le démarrage des travaux : maintien des arbres sur le cœur de la place, élargissement de la zone de rencontre jusqu'au rampant de la rue du Vercors, intégration de 2 bandes cyclables sur la rue Mérieux nord et suppression du tourne à gauche, plantation des zones de pleine terre autour des pavillons (nord et sud) et piétonisation de l'allée Fontenay, entre la rue Monod et l'avenue Debourg,
- enfin, du fait de la durée de l'opération, initiée depuis 2012, la prise en compte des révisions de prix engendre des coûts supplémentaires estimés à 200 000 € TTC.

IV - La convention avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Le projet d'aménagement Îlot Fontenay - Place des Pavillons procède à la déconnexion d'eaux pluviales, jusqu'alors collectées dans le réseau assainissement. Il contribue ainsi à la lutte contre la pollution pluviale, en réduisant les volumes d'eaux pluviales strictes collectées dans les réseaux unitaires en concourant à leur restitution à la nappe. Le montant des différents travaux mis en œuvre par la Métropole pour atteindre ces objectifs est estimé à 371 840 € HT.

La convention d'aide financière conclue avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse prévoit une subvention accordée à la Métropole d'un montant de 50 % des dépenses effectivement engagées dans ce cadre,

plafonnée à 185 920 € nets de taxes ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite de l'opération d'aménagement du secteur Îlot Fontenay - Place des Pavillons à Lyon 7ème.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains pour un montant de 870 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 870 000 € en 2023,

sur l'opération n° 0P06O2716.

3° - La recette est imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains individualisée le 13 janvier 2014 pour un montant de 185 920 € nets de taxes en recettes à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 92 960 € en 2020,

- 92 960 € en 2023,

sur l'opération n° 0P06O2716.

La somme à encaisser sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2023 et suivants - chapitre 13, pour un montant de 185 920 €.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 8 646 716 € en dépenses et 3 600 000 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 25 janvier 2023

Date de télétransmission : Date de réception préfecture : 25 janvier 2023
--